

R.P.Q.S.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement.

Exercice 2022.



TABLE DES MATIERES

1	GENERALITE :	Page 03
	1.1 Présentation du service	
	1.2 Population et abonnés.	
2	OUVRAGE D'EPURATION DES EAUX USEES :	Page 04
	2.1 Volume traité	
	2.2 Volume prélevé	
4	QUALITE DU SYSTEME	Page 05
5	FACTURATION	Page 06
	5.1 Délibération tarif	
	5.2 Exemple de facture pour une consommation moyenne de 120 m3	
	5.3 Redevance (Agence de l'eau)	
6	DETTE :	Page 09
	6.1 Durée d'extinction	
	6.2 Etat de la dette	
	6.3 Montant financiers	
7	AMORTISSEMENT :	Page 09

1 - GENERALITE :

1.1 Présentation du service :

La compétence assainissement est gérée par la Commune.

Compétences liées au service :

Collecte, transport et traitement.

Entretien : Faucardage, tonte, nettoyage des systèmes.

Facturation.

Schéma de distribution Oui

Schéma directeur : Oui

1.2 Population et abonnés :

Le service dessert 89 abonnés au 31/12/2022.

2- OUVRAGE :

Mise en service en septembre 2017.

Réseau séparatif avec arrivées d'eau parasites et eaux pluviales.

Km linéaire : 1.95 km

Type d'épuration : Filtre planté de roseaux (roseaux plantés à la création, de type « Phragmite Australis Communis »).

Milieu récepteur : Ruisseau St Maurice.

Filière eau : Prétraitement, filtres plantés.

Filière boues : stockage, déshydratation naturelle.

Capacité de traitement : 250 habitants

Capacité débit journalier eaux usées temps sec : 37.5m³/jour

3- QUALITE DE TRAITEMENT ET CONTROLES DE L'OUVRAGE (Analyses 2022) :

Les valeurs suivantes sont fournies au service par la SATESE 5 Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), organisme de contrôle des stations d'épuration géré par le Département.

Visite avec Analyse et visite d'Autosurveillance réglementaire.

La visite bilan (VB ou visite bilan ou Visite d'AutoSurveillance Réglementaire - VASR)

Ce type de visite consiste à réaliser des mesures sur une durée de 24 heures, en général, afin de connaître la nature et les quantités de pollution traitée ainsi que les rendements épuratoires de la station d'épuration. Elle permet d'évaluer plus précisément les conditions de fonctionnement des ouvrages.

Les bilans 24 heures doivent être réalisés en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 :

Résultats 02/08/2022 :

Volume mesuré en entrée de station : 15.68 m³/j. La station a été dimensionnée pour un débit nominal de 37.5 m³/j.

Le jour de l'intervention, la population équivalente raccordée est estimée à 105 équivalents Habitant au niveau hydraulique. La charge traitée est équivalente à 41.81% de la capacité de la station.

Concentrations et charges « entrée, sorties »

La station a été dimensionnée pour 250 EH (1 EH consomme 60 g de DB05/Jour). La charge organique traitée est équivalente à 25.61% de la capacité de la station soit 64EH.

5 - FACTURATION ET RECETTE :

5.1 Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le 01 mars à 19 H

Le Conseil Municipal de la commune de Chantemerle-Lès-Grignan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Jean-Luc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : la majorité des membres en exercice

Absent excusé : ESPASA Vincent

M. ARTAUD Frédéric a été élu secrétaire.

Objet : Facturation et tarif de l'eau 2022

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de revoir le mode de facturation de l'eau et de l'assainissement.

Il propose, suite aux problèmes rencontrés lors de dernière facturation, de supprimer l'acompte en Juin et de régler la totalité de la consommation en octobre.

C'est-à-dire toujours deux facturations à l'année :

Au mois de Juin, facturation de l'abonnement de l'eau et de l'assainissement et au mois d'octobre facturation de la consommation de l'eau et de l'assainissement.

Il explique que des modalités de paiements peuvent être accordés sur demande écrite pour les gros consommateurs, un échéancier de paiement peut être mis en place.

Il propose de modifier également le règlement intérieur suite à ce changement.

Il rappelle les tarifs ci-dessous et propose de les maintenir pour 2022.

-	Prix du m3 d'eau pour la consommation domestique :	
	De 0 à 200 m3	1.00 €
	De 201 à 300 m3	2.08 €
	De 301 à 500 m3	2.18 €
	De 501 à 1000 m3	2.27 €
	+ de 1001	2.99 €
-	Prix du m3 d'eau pour la consommation industrielle	0,41 €
-	Redevance pour pollution	0,28 €
-	Redevance pour modernisation réseaux de collecte	0,16 €
-	Prix du m3 Assainissement	0,41 €
-	Redevance Abonnement Eau	60.00 €
-	Redevance Abonnement Assainissement	60.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTÉ** ce nouveau mode de facturation et dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2022.

La facturation est assurée par la Commune en régie Communale. Budget annexe eau et assainissement, non assujettie à la TVA.

Le tarif est voté chaque année par délibération du Conseil Municipal.

5.2 Tarif au 31/12/2022 :

La part fixe est l'abonnement : 60 € TTC /an

Prix unitaire par m3 : 0.41 €

Les volumes consommés sont relevés sur une fréquence semestrielle (juin et octobre)

La facturation est elle aussi semestrielle l'abonnement est facturé en juin, la consommation en octobre.

Volume facturé en 2022 : 28 058 m3 (27 364 en 2021).

5.3 Redevance :

Redevance de modernisation des réseaux de collecte 0.16 € m3

5.4 Exemple de facture sur une base moyenne de 120m³ de consommation.

Collectivité :
MAIRIE DE CHANTEMERLE LES GRIGNAN
1 PLACE DE LA MAIRIE
26230 CHANTEMERLE LES GRIGNAN

Tél : 04.75.98.50.49
LE MAIRE : BODIN Jean Luc

TITRE EXECUTOIRE
COPIE DESTINEE AU DEBITEUR
FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
EAU ASSAINISSEMENT CONSO 2022

SGC DE PIERRELATTE
2 BD FREDERIC MISTRAL
26700 PIERRELATTE

Extrait de titre exécutoire en application de l'art L.252-A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et R 3342-8-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Vous pouvez payer cette dette sur internet en vous connectant sur :

www.payfp.gouv.fr

Identifiant

Référence :

Détail des consommations :

Numéro de chassis	Localisation	Emplacement	Ancien index	Nouvel index	Surplus	Conso.	Relevé le
			615	732		117	05/10/2022

N°	Rubrique	Quantité	Prix unitaire	Montant	Total
100	EAU				
121	Consommation Eau Tranche 1 (de 0 à 200 m3)	117 m3	1,000	117,00 €	117,00 €
170	Redevance pour pollution domestique	117 m3	0,280	32,76 €	32,76 €
299	SOUS-TOTAL EAU				149,76 €
300	ASSAINISSEMENT				
320	Consommation Assainissement	117 m3	0,410	47,97 €	47,97 €
330	Redevance Modernisation des réseaux de collecte	117 m3	0,160	18,72 €	18,72 €
499	SOUS-TOTAL ASSAINISSEMENT				66,69 €

Prix de l'eau au litre en euros, hors abonnement : 0.00144€

A REGLER AVANT LE 30 NOVEMBRE 2022

Net à payer
216,45 €

Date limite de règlement : 30/11/2022

Facture	Titre	Bordereau	Imputation	N° abonné	Emis le	Année
000318	20	12	7011		17/10/2022	2022

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

VOIR VERSO DE LA FACTURE

Payer à : SGC DE PIERRELATTE
2 BOULEVARD FREDERIC MISTRAL
26700 PIERRELATTE
FR67 3000 1005 6467 4300 0000 0000 0000

Payeur :

Emetteur : MAIRIE DE CHANTEMERLE LES GRIGNAN

Période : 01/01/2022 au 31/12/2022

Réf. :

Titre/bord. : 20/12

N° budget : 073 - 02

Code rec. : EA

Nat. rôle : 12

N° ORMC : 3

Code pér. : 2

Net à payer : 216,45 €



Flasher pour payer

5.5 Recette :

Recettes : 9 710.96 € abonnements compris.

6 - Dette du budget Eau et Assainissement

6.1 Durée d'extinction de la dette : dernière échéance du remboursement de l'emprunt en 2026.

6.2 Etat de la dette du service

Capital restant dû au 31/12/2022 : 47749.71 €

6.3 Montant financier

Annuité 13111.17 € dont amortissement 11268.03 € et intérêts 1843.14 €

7 Amortissement :

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 11268.03 €